



Procès-verbal de la 5^{ème} **assemblée régulière** 2008-2009 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 15 décembre 2008, à 10 h 30, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney Ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Marc Carrière, député de Chapleau
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions

ABSENCES

Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais et représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Benoît, directeur général Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Danielle Dubé, directrice régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur Yves Lévesque, directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Madame Suzanne Ménard, directrice régionale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions

Monsieur Sylvain Pamerleau, conseiller en développement en économie et développement du bioalimentaire régional du MAPAQ

Monsieur Serge Provencher de l'Office des personnes handicapées du Québec

Monsieur Richard Lamarche, conseiller économique de Développement économique Canada

Madame Suzanne Dagenais, chef de la planification stratégique de la ville de Gatineau

Madame Annie Dallaire, directrice générale de Loisir Sport Outaouais

Madame Isabelle De Bruyn, directrice générale du CLD de Pontiac

Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO

Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général de RESBO

Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO

Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement de Loisir Sport Outaouais

Madame Luce Bernier, 1^{re} vice-présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Madame Meluanu Hamida d'AGIR

Madame Fabienne Lachapelle, directrice générale d'AGIR

Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake

Monsieur Rosaire Cormier du Parti québécois de l'Outaouais

Madame Danielle Énard, citoyenne de la ville de Gatineau

Monsieur Roch Brunette, directeur du Bureau du cinéma et de la télévision de l'Outaouais

Monsieur Serge Thériault, journaliste du journal Le Droit

Monsieur Dean Patalone de la CDE du Pontiac

Monsieur Richard Gaudreault, coordonnateur du comité des sentiers VHR

Madame Viviane Perron, citoyenne de la ville de Gatineau

Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO et directeur de la CRRNTO

Monsieur Pierre Boucher, agent de développement et de communication de la CRÉO

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO

Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO

Madame Anne-Marie Decelles, agente de projet de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO

Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO

Monsieur Benoît Gauthier, agent de développement de la CRÉO

Monsieur Nicolas Gilbert, agent de participation citoyenne de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO

Madame Geneviève Lalande, agente de développement de la CRÉO

Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO

Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO

Madame Christelle Robert, secrétaire-comptable de la CRÉO

Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO

Monsieur Christian Taillon, agent de développement de la CRRNTO de la CRÉO

Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Monsieur Marc Carrière étant élu député du comté de Chapleau, Madame Paulette Lalande, vice-présidente présidera l'assemblée et ayant constaté le quorum, Madame Lalande ouvre la séance à 10 h 30.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-08-09-139

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2008 (décision)
- 5.1-
 - a) Présidence et nomination des officiers (décision)
 - b) Signataires légaux (décision)
 - c) Effets bancaires (décision)
- 5.2- Rapport de la présidence :
 - a) Activités (information)
 - b) Dépôt du livre « Projet Outaouais » (information) (dépôt sur place)
 - c) Correspondance (information)
- 6.- Rapport de la direction générale :
 - a) Activités (information)
 - b) Présentation des nouveaux employés à la CRÉO (information)
 - c) Adoption de l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2008 (décision)
 - d) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - e) Forum intersectoriel – 23 janvier 2009 (information)
 - f) Revue de presse (information)
 - g) Dépôt du calendrier des rencontres des commissions régionales et du conseil d'administration (information)
 - h) Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais – CCFO - Train à vapeur (décision)

- 7.- Forum régional sur la protection des lacs et cours d'eau de l'Outaouais – Rapport d'activités (information)
- 8.- Présentation – Portrait sommaire agricole et agroalimentaire de l'Outaouais par Monsieur Yves Lévesque, directeur général du MAPAQ (information)
- 9.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Recommandation – Avis régional sur la lutte à l'itinérance (décision)
 - 2 État de situation de l'Approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais (information)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - 1 Stimuler la culture entrepreneuriale en Outaouais : un engagement régional (décision)
 - 2 Nominations à la commission (décision)
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Recommandations de la commission (information)
 - 2 Nomination au poste « jeune » de la commission (décision)
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle
 - 1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets (information)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Projet – Identification des forêts à hautes valeurs de conservation en Outaouais (décision)
 - 2 Politique sur les frais de participation (décision)
 - 3 Nominations à la commission – deux commissaires et un officier (président) (décision)
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - 1 Bilan du Fonds régional d'investissement jeunesse – FRIJ dans le cadre de la stratégie d'action jeunesse 2006-2009 (information)
- 10.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Reconnaître le sentier de motoneiges 63 comme lien interrégional (décision)
 - 2 Reconnaître le sentier de motoneiges 43 comme lien interrégional (décision)
- 11.- Présentation du Plan d'action Outaouais – Améliorer l'accès aux services par le Docteur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (information)
- 12.- Adoption de l'avis régional sur la lutte à l'itinérance déposé à la Commission des affaires sociales lors des consultations particulières relativement au mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec (décision)
- 13.- Présentation du reportage sur les crédits d'impôt pour la réalisation de films en régions
- a) Bonification du programme québécois du crédit d'impôt – Production cinéma et télévision (décision)

- 14.- Adoption du rapport annuel 2007-2008 modifié du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (décision)
- 15.- Étude d'impacts de la concurrence du gouvernement fédéral sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre des administrations publiques provinciale et municipale de la région de l'Outaouais (information)
- a) Projet de résolution – position régionale (décision)
- 16.- PROJETS – Fonds de développement régional (FDR) :
- Axe culture, loisir, sport :*
- a) VHR- Bonification entente CRÉO-URLSO (décision)
- b) Sentier Pontiac – étude de faisabilité (décision)
- c) Sentier Pontiac – Plan et devis (décision)
- d) Sentiers de motoneiges 43 – 13 et 63 – Réparation d'infrastructures et achat d'une surfaceuse (décision)
- Axe développement social et santé :*
- e) Gala des prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais – 2008 (décision)
- Axe éducation, recherche et science :*
- f) Centre collégial de transfert de technologies – CCTT en pratiques sociales novatrices (PSN) (décision)
- Entente spécifique agroalimentaire :
- g) Journées agricoles Outaouais 2009 (décision)
- Entente de partenariat – CALQ :
- Volet - Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève :*
- h) Adoption des projets (décision)
- Volet – Soutien aux organismes artistiques professionnels :*
- i) Adoption des projets (décision)
- 17.- Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :
- a) Femmes et politique municipale – Élection 2009, je suis candidate ! (décision)
- b) Enquête préliminaire Violence conjugale (décision)
- 18.- PROJETS – Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :
- a) Projets à être associés au 2^e champ d'activités (*Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique*) pour l'exercice 2008-2009 (décision)
- b) Libération budgétaire de l'enveloppe visant la réalisation des mandats d'expertises à l'égard des recommandations inscrites dans l'avis régional sur le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* » (décision)
- c) Aménagement équienne des érablières en Outaouais (décision)
- d) Sites de sylviculture et de bonnes pratiques forestières en Outaouais (décision)

19.- PROJETS – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :

Actions jeunesse structurantes :

- a) Bouffée d'oxygène jeunesse Vallée-de-la-Gatineau BO₂ (décision)
- b) Plan d'action en participation citoyenne (décision)

20.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Il demande au président de la Table des préfets, Monsieur Pierre Rondeau, si le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 11 décembre 2008 sera public, si le comité technique a choisi la technologie qui sera mise de l'avant et quand elle sera installée. De plus, Monsieur Carrière désire savoir si le comité compte inclure des représentants de la population. Monsieur Pierre Rondeau l'informe que le compte rendu sera déposé dans les MRCs et la ville de Gatineau et sera donc public.

Pour ce qui est du choix de la technologie, Monsieur Rondeau l'informe que le comité technique sur les matières résiduelles a retenu 5 compagnies qui traitent de gazéifier, d'incinération et de co-génération. Selon la technologie choisie, les appels d'offres se feront au printemps 2009, pour l'octroi du contrat on peut compter 18 mois et 24 à 36 mois pour la fin de l'installation.

En ce qui a trait si le comité compte inclure des représentants de la population, Monsieur Rondeau informe Monsieur Carrière que le mécanisme n'est pas encore défini mais qu'il sera déterminé à une future rencontre.

Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau qui pilote le dossier tient à mentionner aux membres du conseil d'administration que l'enfouissement n'est pas une solution pour le comité technique sur les matières résiduelles.

Monsieur André Carrière remercie les membres de la Conférence régionale des élus de l'appui qui lui ont conféré dans ce dossier.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 20 OCTOBRE 2008

CA-08-09-140

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1- a) **Présidence et nomination des officiers :**

CA-08-09-141

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO, à titre de président d'élection pour les élections devant se tenir au cours de la présente séance.

ET

De nommer Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction à la CRÉO, à titre de scrutatrice lors des élections devant se tenir au cours de la présente séance.

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour la présidence.

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose Madame Paulette Lalande, vice-présidente pour le poste de présidente.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, Madame Lise Waters propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à Madame Paulette Lalande si elle accepte sa nomination.

Madame Paulette Lalande accepte sa nomination.

Le président d'élection déclare Madame Paulette Lalande élue par acclamation au poste de présidente pour un mandat qui se terminera le 31 mars 2010.

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour la vice-présidence.

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Michel Allard

propose Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier pour le poste de vice-président.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, Madame Jocelyne Houle propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à Monsieur Aurèle Desjardins s'il accepte sa nomination.

Monsieur Aurèle Desjardins accepte sa nomination.

Le président d'élection déclare Monsieur Aurèle Desjardins élu par acclamation au poste de vice-président pour un mandat qui se terminera le 31 mars 2010.

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le trésorier.

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le poste de trésorier.

Après avoir demandé s'il y a d'autres candidatures, Madame Lise Waters propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à Monsieur Pierre Rondeau s'il accepte sa nomination.

Monsieur Pierre Rondeau accepte sa nomination.

Le président d'élection déclare Monsieur Pierre Rondeau élu par acclamation au poste de trésorier pour un mandat qui se terminera le 31 mars 2010. Fin de la période d'élection.

CA-08-09-142

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Madame Paulette Lalande, présidente, Monsieur Aurèle Desjardins, vice-président et Monsieur Pierre Rondeau, trésorier de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour un mandat se terminant le 31 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Signataires légaux :

CA-08-09-143

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne comme signataires légaux pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais la présidente, Madame Paulette Lalande, le vice-président, Monsieur Aurèle Desjardins, le trésorier, Monsieur Pierre Rondeau et le directeur général, Monsieur Jean Hébert.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne, la présidence et la direction générale comme signataires au nom de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour tous les protocoles d'entente et de financement.

ET

Qu'advenant l'incapacité de signer de la présidence, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise la vice-présidence à signer les protocoles d'entente et de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Effets bancaires :**

CA-08-09-144

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne comme signataires au nom de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour tous les comptes bancaires et effets bancaires de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais la présidente, Madame Paulette Lalande, le vice-président, Monsieur Aurèle Desjardins, le trésorier, Monsieur Pierre Rondeau et le directeur général, Monsieur Jean Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2- **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

La présidente, Madame Lalande, remercie Monsieur Marc Carrière pour son travail accompli depuis 2004 en tant que président de la CRÉO et le félicite pour son élection comme député de Châteauguay.

CA-08-09-145

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Normand Vachon et à l'unanimité

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remercie officiellement Monsieur Marc Carrière pour son travail accompli depuis 2004 en tant que président de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

a) **Activités :**

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de faire le rapport des activités de la présidence :

- Implication de Monsieur Marc Carrière en commission parlementaire le 22 octobre 2008 lors des auditions publiques sur le document « L'occupation du territoire forestier québécois et la consultation des sociétés d'aménagement des forêts » à Québec.
- Participation au Forum économique de la MRC de Papineau le 31 octobre 2008.
- Implication dans l'évolution du dossier du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield avec la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais.
- Remise du prix de la CRÉO le 5 novembre 2008 aux Culturiades.
- Implication dans la sélection pour le poste de directeur général adjoint.

La présidente informe les membres que Madame Suzanne Chicoine, agente de développement prendra sa retraite le 23 décembre prochain. Madame Lalande remercie Madame Chicoine pour son apport à la CRÉO et son excellent travail.

CA-08-09-146

Madame Paulette Lalande appuyée par
Monsieur Normand Vachon et à l'unanimité

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre de remerciement à Madame Suzanne Chicoine, agente de développement à la CRÉO pour souligner son apport et son excellent travail à la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Dépôt du livre « Projet Outaouais » :

La présidente a remis le livre « Projet Outaouais » aux membres du conseil d'administration.

c) Correspondance :

La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

6.- RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

a) Activités :

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

- Participation à la rencontre des intervenants du Pontiac suite à la fermeture de l'usine Smurfit Stone. La Conférence régionale des élus réitère son appui dans ce dossier.
- Participation à plusieurs rencontres concernant l'étude d'impacts de la concurrence du gouvernement fédéral sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre des administrations publiques provinciale et municipale de la région de l'Outaouais.
- Participation au Forum économique de la MRC de Papineau le 31 octobre 2008.
- Implication à plusieurs rencontres dans l'évolution du dossier du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield avec la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais.

- Participation à des rencontres pour les ententes spécifiques sur le tourisme et l'agroalimentaire.
- Sélection du directeur général adjoint de la CRÉO.
- Participation à Table Québec-Régions Technique le 28 novembre 2008. Plusieurs sujets ont été discutés :
 - ✓ Les CRÉs seront interpellées pour une approche intégrée de la lutte à la pauvreté.
 - ✓ Le ministère des Affaires municipales et des Régions interpelle les CRÉs pour une signature éventuelle d'une entente spécifique sur l'économie sociale.
 - ✓ Discussion sur la répartition de l'enveloppe du Fonds de développement régional.
 - ✓ Discussion sur la répartition de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse. Prochaine rencontre en janvier 2009.
- Rencontre avec les intervenants concernant la problématique de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau le 11 décembre 2008.
- Signature du FIER Soutien avec l'usine de filtration Puretech.

b) Présentation des nouveaux employés de la CRÉO :

Le directeur général présente les nouveaux employés de la CRÉO, soit Madame Geneviève Lalande qui occupera le poste d'agente de développement au Transport collectif et Monsieur Charles Blais, nommé directeur général adjoint.

c) Adoption de l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2008 :

CA-08-09-147

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

e) Forum intersectoriel – 23 janvier 2009 :

Le directeur général rappelle aux membres que le deuxième Forum intersectoriel aura lieu le 23 janvier 2009. Des thématiques particulières seront abordées qui seront suivies par des ateliers.

f) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

g) **Dépôt du calendrier des rencontres des commissions régionales et du conseil d'administration :**

Le directeur général dépose le calendrier des rencontres des commissions régionales et du conseil d'administration.

h) **Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais – CCFO – Train à vapeur :**

ATTENDU l'importance pour la région de l'Outaouais et pour son industrie touristique de la présence et de l'opération du Train à vapeur Gatineau-Chelsea-La Pêche ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a priorisé, dans son plan d'actions structurantes et intersectorielles 2008-2009, de supporter avec les intervenants régionaux la mise en valeur du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche ;

ATTENDU QUE le promoteur-opérateur du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield a annoncé son désir de redémarrer les opérations pour la saison 2009 ;

ATTENDU la volonté régionale de maintenir l'équipement et l'opération du train à vapeur dans la région ;

ATTENDU QUE les dépenses nécessaires à la relance sécuritaire des activités normales du Train à vapeur Hull-Chelsea-Wakefield sont présentement estimées entre 5 M \$ et 7M \$ et font l'objet de négociations entre les parties ;

ATTENDU QUE le partage de ces dépenses entre les partenaires de la région de l'Outaouais, via la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO), et le gouvernement du Québec et du Canada se fera sur une base équivalente, soit respectivement 33,3 % pour chacune des parties ;

ATTENDU QUE la participation financière du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec et des partenaires régionaux est conditionnelle à l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires pour la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO) afin d'assurer la viabilité à la fois de la CCFO et de l'opérateur tout en assurant la pérennité du corridor ferroviaire ;

ATTENDU QUE le nouveau modèle d'affaires doit reposer sur les éléments suivants :

- Nouvelle gouvernance : conseil d'administration composé de 8 membres : (3 municipalités, 2 Tourisme Outaouais, 1 expert ferroviaire, 1 entreprise commerciale, 1 organisme régional – CRÉO) ;
- Le transfert par bail emphytéotique (25-33 ans) de la voie ferrée à CCFO ;
- Entente entre la CCFO et l'opérateur assurant la viabilité de la CCFO, la création d'un fonds d'immobilisation pour assurer la pérennité du corridor et le redémarrage et la rentabilité des opérations du Train à vapeur ;

ATTENDU QU'il y a urgence de concerter et de rapprocher les parties afin de finaliser les ententes de financement et débiter les travaux nécessaires à la relance des opérations du train à vapeur touristique pour la saison 2009 ;

ATTENDU QUE dans la foulée de la décision de la CRÉO de financer le redémarrage du train à vapeur, le directeur général de la CRÉO a participé à diverses rencontres afin de faire avancer le projet et que bien que ce ne soit pas la mission de la CRÉO de siéger sur un conseil d'administration d'un organisme touristique, il apparait nécessaire, pour un certain temps, que la CRÉO, et son directeur général s'implique dans le conseil d'administration de la CCFO ;

ATTENDU QUE l'implication du directeur général de la CRÉO est pertinente en autant que le nouveau modèle d'affaires de la CCFO s'implante et vise l'assurance de la viabilité et la pérennité du corridor ferroviaire et des opérations du train à vapeur touristique ;

CA-08-09-148

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise et mandate Monsieur Jean Hébert, directeur général à siéger au conseil d'administration de la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO).

ET

Que le directeur général fasse rapport, au minimum une fois par année, au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais de la situation de la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais et de la pertinence d'y siéger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.- FORUM RÉGIONAL SUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DE L'OUTAOUAIS – RAPPORT D'ACTIVITÉS

Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé de la journée et félicite l'équipe de la CRÉO et tout particulièrement Monsieur Daniel Fortin pour la réussite de cette journée.

8.- PRÉSENTATION – PORTRAIT SOMMAIRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS

Monsieur Yves Lévesque, directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation présente et dépose aux membres du conseil d'administration le portrait sommaire agricole et agroalimentaire de l'Outaouais.

9.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVÉTÉS

a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission.

1 Recommandation – Avis régional sur la lutte à l'itinérance :

Monsieur Pierre Rondeau présente la recommandation sur l'avis régional sur la lutte à l'itinérance et un projet de résolution sera présenté au point 12.

2 État de situation de l'Approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais :

Monsieur Pierre Rondeau fait l'état de situation de l'Approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais.

De plus,

CA-08-09-149

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Madame Sylvie Daigle à la présidence de la commission régionale Développement social et santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, loisir, sport :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

c) Développement économique et emploi :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi fait le résumé des activités de la commission et présente deux projets de résolution.

1 Stimuler la culture entrepreneuriale en Outaouais : un engagement régional :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE le premier enjeu identifié sous l'axe Développement économique et emploi de la PSR 2007-2012 est de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises ;

ATTENDU QUE la commission Développement économique et emploi de la CRÉO a identifié comme priorité dans son plan d'action d'entreprendre une action régionale structurante visant le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QU'un comité de travail réunissant des intervenants œuvrant à l'entrepreneuriat a été mis sur pied afin d'élaborer un projet visant la promotion et le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QUE l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale ont été identifiés comme des priorités lors du Forum intersectoriel du 25 janvier 2008 auxquels étaient conviés les membres de toutes les commissions régionales ;

CA-08-09-150

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, réserve un montant maximal de 25 000 \$ par année pour les trois prochaines années (2008-2011) afin de soutenir financièrement des activités régionales, réalisées en partenariat, visant à stimuler la culture entrepreneuriale régionale et qui s'inscrivent dans les trois grands objectifs, soient :

1. Mobiliser les intervenants autour de la nécessité d'agir sur la culture entrepreneuriale en Outaouais.
2. Créer des liens entre les intervenants.
3. Partager le portrait régional de l'entrepreneuriat en Outaouais et les activités de mises en œuvre pour soutenir la culture entrepreneuriale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Nominations à la commission :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans lequel on retrouve l'axe Développement économique et emploi ;

ATTENDU QUE les orientations comprises sous l'axe Développement économique en emploi touchent l'ensemble des secteurs économiques ;

ATTENDU QUE le mandat des commissions régionales qui ont pour but de favoriser la concertation et la coordination des intervenants afin de recommander, mettre en œuvre et évaluer des actions régionales structurantes tout en permettant d'établir une communication continue entre les élus de la CRÉO et les acteurs du développement socio-économique régional ;

ATTENDU QUE les commissions régionales sont interpellées dans le processus d'élaboration du plan d'action découlant de la PSR 2007-2012 et pour en assurer le suivi et que pour ce faire, elles doivent regrouper les acteurs appelés à y jouer un rôle ;

CA-08-09-151

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Développement économique et emploi :

- Monsieur Michel Fortier du Centre de développement technologique (CDET) comme représentant du secteur technologique ;
- Monsieur Michel Bilodeau du Réseau des entreprises du secteur bois de l'Outaouais (RESBO) comme représentant du secteur de la 2^e et 3^e transformation du bois ;
- Messieurs Franco Materrazi et Karl Lavoie de la Chambre de commerce de Gatineau comme représentants des entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Éducation, recherche et science :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission.

1 Recommandations de la commission :

Madame Lalande dépose deux recommandations de la commission soit une première recommandation à l'égard du projet de Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) en Pratiques sociales novatrice du Cégep de l'Outaouais et une deuxième recommandation d'appui au projet de partenariat entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais sur la mise en place d'un Laboratoire de modélisation et d'intelligence territoriale.

2 Nomination au poste « jeune » de la commission :

ATTENDU la résolution de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) créant un poste « jeune » sur chaque commission régionale ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale ;

ATTENDU QUE le siège réservé au représentant « jeune » est actuellement laissé vacant sur la commission régionale Éducation, recherche et science suite au désistement de Madame Valérie Gilker-Létourneau ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais recommande le choix de Madame Caroline Marinier pour siéger à la commission régionale Éducation, recherche et science en tant que représentante « jeune » ;

CA-08-09-152

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine la nomination de Madame Caroline Marinier au poste « jeune » de la commission régionale Éducation, recherche et science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé des activités de la commission.

1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets a déjà fait l'état de situation sur les matières résiduelles au point 3 – période publique de questions.

f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :

Monsieur Marc Carrière étant élu député du comté de Chapleau, Madame Paulette Lalande demande au directeur de la commission, Monsieur Charles de faire le résumé des activités de la commission.

1 Projet – Identification des forêts à hautes valeurs de conservation en Outaouais :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de cette résolution, la CRÉO a posé de nombreux gestes pour assurer la mise en place de la CRRNTO, notamment :

- L'adoption du *Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais* ;

- La ratification, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de deux ententes visant le financement des activités de la CRRNTO dans le cadre du *Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire* ;
- L'adoption récente d'une résolution par laquelle elle confirme sa volonté de ratifier, avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, une entente spécifique dans le cadre du *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)*.

ATTENDU QUE la ratification de cette entente spécifique sera complétée sous peu et ce, par toutes les parties ;

ATTENDU QUE cette entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, donne à la CRÉO une enveloppe budgétaire annuelle de 600 000 \$ afin de financer des activités liées à la CRRNTO, i.e. :

- Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNTO ;
- Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
- Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉO ou les communautés autochtones.

ATTENDU QUE les activités liées à l'élaboration du PRDIRT incluent la réalisation de projets qui permettent de préciser les modalités selon lesquelles les acteurs de la région entendent utiliser le territoire, notamment en ce qui a trait à la conservation des écosystèmes ;

ATTENDU QUE le Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais inc. (RESBO), organisme qui regroupe les industriels du secteur forestier de la région de l'Outaouais, a récemment transmis à la CRRNTO le projet intitulé : « Identification des forêts à hautes valeurs de conservation en Outaouais » ;

ATTENDU QUE ce projet consiste à identifier et cartographier des forêts à hautes valeurs de conservation sur l'ensemble du territoire public de la région de l'Outaouais. Ce faisant, ce projet permettra de répondre favorablement à une préoccupation grandissante au sein de la population québécoise, soit la conservation d'écosystèmes forestiers particuliers ;

ATTENDU QUE ce projet se veut complémentaire à l'actuelle démarche visant à consolider le réseau d'aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QUE le RESBO a mandaté la firme outaouaise IC Trees inc. pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'autoriser un montant maximum de 12 000 \$ au Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais (RESBO) pour la réalisation de ce projet et ce, à partir de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 de la CRRNTO (réf. à l'entente spécifique). Aussi, ce projet doit s'étendre à l'ensemble du territoire public de l'Outaouais, y incluant les territoires publics intra-municipaux (TPI).

CA-08-09-153

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement au *Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais (RESBO)* d'un montant maximum de 12 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé : « Identification des forêts à hautes valeurs de conservation en Outaouais » et ce, à partir de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 de la CRRNTO (réf. à l'entente spécifique). Aussi, ce projet doit s'étendre à l'ensemble du territoire public de l'Outaouais, y incluant les territoires publics intra-municipaux (TPI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Politique sur les frais de participation :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale prévoyait des modalités concernant « *des frais de participation* » pour les partenaires directement impliqués dans les activités de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE la CRÉO a récemment adopté une résolution par laquelle elle confirme sa volonté de ratifier, avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'avec la ministre des Affaires municipales et des Régions, une entente spécifique dans le cadre du *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (PAIR)* ;

ATTENDU QUE la ratification de cette entente spécifique sera complétée sous peu ;

ATTENDU QUE cette entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans, donne à la CRÉO une enveloppe budgétaire annuelle de 600 000 \$ afin de financer des activités liées à la CRRNTO, i.e. :

- Les activités liées au fonctionnement administratif de la CRRNTO ;
- Les activités liées à la réalisation et à la mise en œuvre du PRDIRT ;
- Les activités liées à tout autre mandat ou responsabilité confié par le MRNF, la CRÉO ou les communautés autochtones.

ATTENDU QUE le projet de *Politique sur les frais de participation aux activités de la CRRNTO* :

- Vise à préciser les modalités selon lesquelles certains partenaires de la région pourront bénéficier d'une assistance financière pour leur participation à des activités associées à la CRRNTO ;
- S'inspire de ce qui avait été discuté, retenu et proposé par le comité d'implantation de la CRRNTO à l'automne 2006.

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'adopter le projet de *Politique sur les frais de participation aux activités de la CRRNTO*.

CA-08-09-154

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le projet de « Politique sur les frais de participation aux activités de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Nominations à la commission – deux commissaires et un officier :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le *Règlement de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais*, lequel règlement précise les modalités entourant la désignation et la nomination des commissaires et des officiers à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 13 août 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a procédé à la nomination des commissaires de la CRRNTO et qu'à cette occasion, Messieurs Marc Carrière et Stéphane Sigouin ont été respectivement nommés commissaires à titre de représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de représentant de l'industrie forestière ;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a procédé à la nomination de Monsieur Marc Carrière à titre de président de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 26 novembre 2008, Monsieur Stéphane Sigouin a informé la CRÉO qu'en raison d'importants changements au sein de son entreprise, il devait malheureusement cesser ses activités à titre de représentant de l'industrie forestière à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2008, Monsieur Marc Carrière a été élu député de la circonscription de Chapleau à l'Assemblée Nationale du Québec et, ce faisant, doit cesser ses activités à titre de représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (élu municipal) ainsi qu'à titre de président de la CRRNTO ;

ATTENDU QU'il revient au conseil d'administration de voir à la désignation ainsi qu'à la nomination des représentants (élus municipaux) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la CRRNTO ;

ATTENDU QU'il revient au conseil d'administration d'Action Forêt Outaouais, maintenant appelé *Regroupement des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais (RESBO)*, de désigner les représentants de l'industrie forestière, pour lesquels le conseil d'administration de la CRÉO entérine la nomination par l'adoption d'une résolution ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du RESBO a désigné Monsieur Charles St-Julien à titre de représentant de l'industrie forestière à la CRRNTO ;

ATTENDU QU'il revient au conseil d'administration de la CRÉO de voir à la nomination du président de la CRRNTO. Aussi, le président est un élu municipal qui est membre de la CRRNTO en plus d'être membre du conseil d'administration de la CRÉO ;

CA-08-09-155

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la nomination de :

- Monsieur Charles St-Julien à titre de représentant de l'industrie forestière à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et ce, jusqu'au 22 juin 2009 ;

- Monsieur Pierre Rondeau à titre de président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et ce, jusqu'au 22 juin 2009.

ET

Que le représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais soit nommé au conseil d'administration du 9 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table jeunesse Outaouais :

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table et informe les membres que la nouvelle présidente est Madame Isabelle Sabourin et le vice-président, Monsieur Guillaume Arseneault.

1 Bilan du Fonds d'investissement jeunesse - FRIJ – dans le cadre de la stratégie jeunesse 2006-2009 :

Monsieur Bussièrès dépose le Bilan du Fonds d'investissement jeunesse dans le cadre de la stratégie jeunesse 2006-2009.

10.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers pour les véhicules hors-route fait le résumé des activités du comité et présente deux projets de résolution.

1 Reconnaître le sentier de motoneiges 63 comme lien interrégional :

ATTENDU QUE le sentier 63 est un lien majeur reliant l'Abitibi/Témiscamingue au Nord de l'Outaouais, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la région des Laurentides ainsi que la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE le sentier 63 fait parti du plan d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE les retombées économiques pour les régions traversées par le sentier 63 sont très significatives ;

ATTENDU QUE la ville de Maniwaki a déjà adopté certains règlements pour permettre l'utilisation de chemins municipaux comme faisant partie du sentier 63 ;

ATTENDU QUE les membres du comité de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont accepté à l'unanimité la localisation du sentier de motoneiges 63 dans son ensemble et ont convenu d'en faire une recommandation auprès de la Table régionale de concertation sur les VHR ;

ATTENDU QUE la table régionale de concertation sur les VHR a accepté à l'unanimité le sentier 63 comme sentier interrégional ;

CA-08-09-156

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, suite à la recommandation de la Table régionale de concertation sur les VHR, reconnaisse le sentier de motoneiges 63 comme lien interrégional reliant l'Abitibi/Témiscamingue au Nord de l'Outaouais, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, la région des Laurentides ainsi que la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Reconnaître le sentier de motoneige 43 comme lien interrégional :

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2006, le projet de loi 9 visant à assurer un meilleur encadrement de la pratique des VHR et a créé des tables régionales de concertation ;

ATTENDU QUE les Tables régionales de concertation sur les véhicules hors route (VHR) ont pour mandat d'établir des réseaux interrégionaux à partir des sentiers existants pour la pratique de la motoneige et du VHR ;

ATTENDU QUE le club de motoneige Pingouin a répondu aux critères régionaux pour les sentiers de VHR établis par la Table de concertation régionale sur les VHR ;

ATTENDU QUE le sentier 43 est en place depuis 7 ans ;

ATTENDU QUE le sentier 43 est entretenu par le Club de motoneiges Pingouin dans le Pontiac ;

ATTENDU QUE les droits de passages sur les terrains privés ont été obtenus ;

ATTENDU QUE l'autorisation d'utiliser les terres publiques comme sentier de motoneiges a été obtenue ;

ATTENDU QUE le sentier 43 fait parti du Plan régional de Développement des Terres Publiques (PRDTP) de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QU'un avis de non-objection au sentier a été obtenu de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QUE la municipalité des Rapides-des-Joachins a adopté un règlement autorisant l'utilisation de certains chemins municipaux comme faisant parti du sentier de motoneiges 43 ;

ATTENDU QUE le sentier 43 est un lien majeur pour relier le Pontiac à l'Ontario, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à l'Abitibi-Témiscamingue et aux Laurentides ;

ATTENDU QUE les retombées économiques pour la région du Pontiac sont très significatives et des services existent aux extrémités du sentier et au Joncas ;

ATTENDU QUE les membres du comité Pontiac ont accepté unanimement la localisation du sentier 43 dans son ensemble ;

ATTENDU QUE les membres de la Table de concertation régionale sur les VHR ont accepté à l'unanimité la localisation du sentier 43 ;

ATTENDU QUE le sentier 43 rejoint le sentier 63 dans la Réserve faunique de La Vérendrye complétant ainsi une boucle en Outaouais ;

CA-08-09-157

Monsieur Michael McCrank appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, suite à la recommandation de la Table régionale de concertation sur les véhicules hors route (VHR), reconnaisse le sentier de motoneiges 43 comme lien interrégional qui relie la MRC de Pontiac à l'Ontario, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'aux Laurentides par la connexion du sentier 63.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION OUTAOUAIS – AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE LA SANTÉ

Dr. Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais fait la présentation du Plan d'action Outaouais – améliorer l'accès aux services de la santé.

12.- ADOPTION DE L'AVIS RÉGIONAL SUR LA LUTTE À L'ITINÉRANCE DÉPOSÉ À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES LORS DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES RELATIVEMENT AU MANDAT D'INITIATIVE SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

ATTENDU QU'un des enjeux de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 vise à réduire les inégalités socio-économiques par la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;

ATTENDU QU'une des orientations stratégique de la PSR 2007-2012 vise à soutenir les politiques, stratégies, mesures et initiatives diverses visant la réduction des inégalités socio-économiques entre les territoires et la réduction de la pauvreté chez les individus et les familles ;

ATTENDU QUE l'ensemble des mémoires déposés lors des consultations régionales de la Commission parlementaire qui ont eu lieu à Gatineau ont été consultés ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) voulait soutenir les consensus régionaux en ce qui a trait à la lutte à l'itinérance ;

ATTENDU QUE l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) a un plan d'organisation de services en itinérance ;

ATTENDU QUE la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) est l'interlocutrice privilégiée de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais et que de nombreux groupes communautaires œuvrent dans la lutte à l'itinérance ;

ATTENDU QUE le Collectif Régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais (CRIO) est un acteur important dans la lutte à l'itinérance en Outaouais ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉO ont été informés de la démarche en cours et qu'ils ont pu consulter l'avis et formuler des commentaires avant son dépôt ;

ATTENDU QUE la commission Développement social et santé recommande au conseil d'administration de la CRÉO l'acceptation de l'avis régional ;

CA-08-09-158

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'avis régional sur la lutte à l'itinérance intitulé : « L'itinérance en Outaouais, la recherche d'un consensus régional » déposé à la Commission des affaires sociales lors des consultations particulières relativement au mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- PRÉSENTATION DU REPORTAGE SUR LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA RÉALISATION DE FILMS EN RÉGIONS

Après la visionnement du reportage de Radio-Canada sur les crédits d'impôt pour la réalisation de films en régions, la présidente invite Monsieur Roch Brunette, directeur général du Bureau du cinéma et de la télévision de l'Outaouais à informer les membres des enjeux de ce reportage. Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau remercie Monsieur Brunette pour son travail accompli dans ce dossier.

a) Bonification du programme québécois du crédit d'impôt – Production cinéma et télévision :

Inquiète de la décroissance, en Outaouais, du volume de la production indépendante de l'industrie du cinéma et de la télévision (-2.5M \$) face à la croissance du Québec et du volume grandissant de productions qui a quitté Montréal pour Ottawa, la Société de développement du film et de la télévision Ottawa/Gatineau (OGFT) a commandé une

étude pour laquelle la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a payé 5 000 \$ pour identifier les facteurs qui sont à l'origine de ces situations et de proposer des mesures correctrices appropriées. L'étude sur « *Les enjeux de l'industrie du cinéma et de la télévision en Outaouais* » a permis d'identifier trois facteurs déterminants :

1. L'effet « vaccum » créé par une diminution du volume d'activités de production de certaines boîtes de production et la création de nouvelles entreprises en démarrage en Outaouais ;
2. L'investissement limité de la SODEC dans les projets audio-visuels provenant de l'Outaouais. En 2006-2007 la SODEC a investi 4,7 M\$ dans les régions excluant Québec et Montréal, moins de 50 000 \$ ont été versé à des professionnels de l'Outaouais ;
3. Des différences marquées entre les régimes de crédit d'impôt pour la télévision et le cinéma du Québec et ceux des autres provinces, portant sur la bonification régionale.

ATTENDU QUE l'Étude recommande pour corriger cette situation :

1. Que l'OGTF et d'autres partenaires économiques locaux développent des initiatives permettant une reprise rapide des activités de production ;
2. Que la SODEC octroie à même son enveloppe d'aide à la production audiovisuelle, une aide ponctuelle de 900 000 \$ par année aux projets en provenance de l'Outaouais et ce, pour une période de cinq (5) ans ;
3. Que le gouvernement du Québec arrime certains éléments de sa politique de la bonification régionale de son programme de crédit d'impôt pour la production télévisuelle et cinématographique, à celle de l'Ontario.

ATTENDU les conclusions de l'Étude :

1. Qui évalue à environ 158,3 M \$, le volume de production qui serait tourné en régions au Québec ;
2. Que l'application des mesures proposées représenterait pour l'Outaouais, sur une période de 5 ans 15,8 M \$ soit 10% de ce volume de production, la création de nouveaux emplois équivalent à 245 personnes-années, créerait 8,8 M \$ de revenus d'emplois ;
3. Que la mise en place de ces mesures, procurerait au gouvernement du Québec des revenus fiscaux de 14,8 M \$;
4. Que le coût fiscal, net des revenus fiscaux est estimé à environ 12 M \$.

ATTENDU QUE l'Étude sur « *Les enjeux de l'industrie du cinéma et de la télévision en Outaouais* » a été classé prioritaire par les ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et des Finances du Québec ;

ATTENDU QUE le chef du parti libéral du Québec a promis au cours de la campagne électorale 2008 une série de quatre mesures pour soutenir et stimuler l'emploi dans l'industrie télévisuelle et cinématographique au Québec :

- Hausse de 10 M \$ récurrents l'enveloppe de la SODEC pour le cinéma, la production de longs-métrages et la relève ;
- Bonification du crédit d'impôt pour les dépenses de la main-d'œuvre admissibles pour la production cinématographique et télévisuelle de 29,16 % à 35 % ;
- Bonification de 10 % pour les productions «sans financement public direct » produites en région ;
- Adoption, avec l'industrie du cinéma d'une stratégie visant à attirer davantage de tournages européens et de coproduction au Québec.

CA-08-09-159

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Marc Bureau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais supporte les recommandations de l'Étude et en adopte les conclusions et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'implanter les 6 mesures suivantes :

- Hausse de 10 M \$ récurrents l'enveloppe de la SODEC pour le cinéma, la production de longs-métrages et la relève ;
- Bonification du crédit d'impôt pour les dépenses de la main-d'œuvre admissibles pour la production cinématographique et télévisuelle de 29 % à 35 % ;
- Bonification de 10 % pour les productions « sans financement public direct » produites en région ;
- Adoption, avec l'industrie du cinéma d'une stratégie visant à attirer davantage de tournages européens et de coproduction au Québec ;
- Conférer à un projet, le statut de production régionale lorsque celui-ci est tourné à distance minimale 100 km de Montréal calculé à partir de la station de métro de Papineau ;
- À même l'enveloppe d'aide à la production audiovisuelle de la SODEC, s'assurer que l'application des critères de sélection des projets permet l'octroi d'une somme annuelle ponctuelle de 900 000 \$ aux projets de l'Outaouais pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2007-2008 MODIFIÉ DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

ATTENDU QUE le rapport final de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, a été transmis à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), en novembre dernier ;

ATTENDU QUE les attestations de conformité des rapports par les directeurs généraux des MRCs de Papineau, des Collines-de-l'Outaouais et de La Vallée-de-la-Gatineau ont été transmises à la CRÉO, en novembre dernier ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse approfondie des rapports fournis par les MRCs, des modifications ont dû être effectuées, en novembre dernier, par l'agent responsable de la CRÉO ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est DÉLÉGATAIRE, en vertu d'une entente signée avec le Ministre délégué à la Forêt et à la Faune, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2007-2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 4.15 du protocole, de déposer au directeur régional de Forêt Québec de la région concernée, un rapport annuel d'activités ;

ATTENDU QUE ce rapport doit notamment présenter la description, le coût total des projets réalisés, l'identification des promoteurs, les montants versés aux promoteurs et le nombre d'emplois créés dans les projets ;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais administrent le programme sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE les MRCs de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont déposé à la CRÉO, la version finale du rapport activités et l'attestation qu'elles sont conformes aux exigences de l'article 4.15 du protocole ;

CA-08-09-160

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, adopte le rapport annuel MRCs-CRÉO 2007-2008 modifié du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II et ses annexes et que ce rapport soit transmis à la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus,

CA-08-09-161

Il est proposé à l'unanimité que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre à Monsieur Norman MacMillan, ministre responsable de la région de l'Outaouais afin que le gouvernement du Québec reconduise ce programme pour les années à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- **ÉTUDE D'IMPACTS DE LA CONCURRENCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DE LA MAIN D'ŒUVRE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PROVINCIALE ET MUNICIPALE DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE l'enjeu de *développer une main d'œuvre compétente et qualifiée en fonction des besoins actuels et émergents du marché du travail* a été priorisé dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012, avec comme objectif stratégique, notamment, de mettre en œuvre des stratégies de planification et de rétention de la main d'œuvre en regard des grands enjeux démographiques ;

ATTENDU QUE dans l'axe Développement économique et emploi, on a également identifié comme priorité de maintenir et développer notre capacité d'agir et d'investir en développement local et régional, et ce dans le but de maintenir et consolider la présence du gouvernement du Québec en région, de consolider et développer les emplois offerts dans l'ensemble du territoire par l'administration publique québécoise de même que pour s'assurer que les organisations locales, régionales et sectorielles obtiennent les ressources nécessaires à la mise en œuvre des orientations de développement ;

ATTENDU QUE les départs à la retraite au cours des prochaines années et la pénurie de main d'œuvre actuelle engendrent des défis importants quant à l'attraction d'une main-d'œuvre suffisante et qu'il importe d'assurer une relève de qualité ;

ATTENDU le contexte hautement concurrentiel que constitue la région de la Capitale nationale du Canada pour les administrations publiques provinciale et municipale et la problématique de l'attraction et de la rétention de la main d'œuvre que cette concurrence génère ;

ATTENDU QUE cette étude, réalisée par Madame Louise Lemire, professeure à l'ENAP, a été menée en partenariat avec Emploi-Québec, la ville de Gatineau et la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) mais que la CRÉO, en tant que promoteur, se doit de recevoir le rapport de l'étude et de s'assurer qu'on y donne suite ;

ATTENDU QUE la CRÉO a mené cette étude en étroite partenariat avec la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) et qu'un positionnement préliminaire a été élaboré par cette dernière en regard des 12 recommandations comprises dans ledit rapport ;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est donnée comme stratégie de donner une voix forte et solidaire à l'Outaouais pour acquérir les pouvoirs de décider, d'agir et d'investir et qu'elle pourrait être amenée à porter les revendications régionales auprès du gouvernement du Québec ;

CA-08-09-162

Monsieur Marc Bureau appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais reçoive le rapport final de l'Étude d'impacts de la concurrence du gouvernement fédéral sur l'attraction et la rétention de la main d'œuvre des administrations publiques provinciale et municipale de l'Outaouais et qu'elle s'engage à en assurer le suivi.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais reçoive le document de réflexion effectué par la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO).

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais participe à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un plan d'action régional afin de maintenir et consolider la présence du gouvernement du Québec en région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.- PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Axe culture, loisir sport :

a) VHR – Bonification entente CRÉO-URLSO :

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale sur les VHR a reçu du gouvernement du Québec le mandat de doter la région de réseaux interrégionaux consensuels qui permettront une cohabitation harmonieuse entre les riverains et les utilisateurs d'ici novembre 2009 ;

ATTENDU QUE le montage financier de la bonification de l'entente CRÉO-URLSO 2009 prévoit un investissement supplémentaire de 20 000 \$ suite à l'évaluation du dossier ;

ATTENDU QU'il reste des objectifs à rencontrer pour l'échéancier de novembre 2009 ;

CA-08-09-163

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'une subvention maximale de 20 000 \$, afin de bonifier l'entente administrative CRÉO/URLSO déjà existante supportée par un financement du ministère des Transports du Québec de 38 000 \$ pour permettre à la Table régionale de concertation sur les VHR de remplir son mandat qui est de doter l'Outaouais de réseaux interrégionaux consensuels permettant une cohabitation harmonieuse entre les riverains et les utilisateurs d'ici novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Sentier Pontiac – étude de faisabilité :

ATTENDU QUE la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) reconnaît l'importance d'augmenter les infrastructures et de mettre en place des équipements favorisant les activités de plein air et d'écotourisme ;

ATTENDU QUE le Plan de développement intégré des sentiers de l'Outaouais identifie le corridor Wyman-Aylmer comme un des cinq axes de sentiers prioritaires à développer ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais reconnaît l'importance de développer un réseau de sentiers récréatifs sur son territoire et identifie l'axe EST-OUEST entre Wyman et Aylmer comme un corridor récréo-touristique à développer ;

ATTENDU QUE le Plan d'action du Pacte rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais souligne la priorité du développement des infrastructures dont les sentiers dans un réseau intra et interzone intégré au transport ;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour utiliser l'emprise 148 pour loger le sentier Pontiac est conditionnelle au dépôt d'une étude de faisabilité ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du ministère des Transports du Québec en regard de ses deux programmes : *Politique du vélo et Route Verte* ;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne doit pas se substituer aux programmes existants ;

ATTENDU QUE le plan d'action 2008-2009 de la CRÉO inscrit comme priorité la réalisation du sentier Pontiac afin de créer un lien cyclable entre la MRC de Pontiac et la ville de Gatineau ;

CA-08-09-164

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, à la municipalité de Pontiac dans le cadre du Fonds de développement, d'un montant maximal de 8 550 \$, représentant 25 % des coûts admissibles, pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande de financement de la municipalité de Pontiac auprès du ministère des Transports du Québec dans les programmes *Politique du vélo et Route Verte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Sentier Pontiac – Plans et devis :

ATTENDU QUE la Planification stratégique 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) reconnaît l'importance d'augmenter les infrastructures et de mettre en place des équipements favorisant les activités de plein air et d'écotourisme ;

ATTENDU QUE le Plan de développement intégré des sentiers de l'Outaouais identifie le corridor Wyman-Aylmer comme un des cinq axes de sentiers prioritaires à développer ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais reconnaît l'importance de développer un réseau de sentiers récréatifs sur son territoire et identifie l'axe EST-OUEST entre Wyman et Aylmer comme un corridor récréo-touristique à développer ;

ATTENDU QUE le Plan d'action du Pacte rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais souligne la priorité du développement des infrastructures dont les sentiers dans un réseau intra et interzone intégré au transport ;

ATTENDU QUE les plans et devis tiendront compte de l'ensemble des normes d'aménagement des voies cyclables du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du ministère des Transports du Québec en regard de ses deux programmes : « Politique du vélo » et « Route Verte » ;

ATTENDU QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne doit pas se substituer aux programmes existants ;

ATTENDU QUE le plan d'action 2008-2009 de la CRÉO inscrit comme priorité la réalisation du sentier Pontiac afin de créer un lien cyclable entre la MRC de Pontiac et la ville de Gatineau et une ouverture vers la province de l'Ontario ;

CA-08-09-165

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, à la municipalité de Pontiac, dans le cadre du Fonds de développement, d'un montant maximal de 15 910 \$, représentant 26 % des coûts admissibles, pour la réalisation des plans et devis des travaux d'aménagement du sentier Pontiac dans le secteur de Quyon.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande de financement de la municipalité de Pontiac auprès du ministère des Transports du Québec dans les programmes : « Politique du vélo » et de la « Route Verte ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Sentiers de motoneiges 43 – 13 et 63 – Réparation d'infrastructures et achat d'une surfaceuse :**

ATTENDU QUE les sentiers de motoneiges 43, 13 et 63 sont des liens majeurs reliant la MRC de Pontiac à l'Abitibi-Témiscamingue, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à la région des Laurentides ;

ATTENDU QUE le contexte économique difficile de la MRC de Pontiac dû principalement à la crise forestière ;

ATTENDU QUE les retombées économiques pour la région de Pontiac sont très significatives pour les commerces existants et pour le maintien et la création d'emplois directs ;

ATTENDU QUE le Club de motoneige Pingouin et la MRC de Pontiac s'engagent à assurer l'entretien futur des parties des sentiers situés sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le projet serait admissible à l'entente spécifique en développement touristique mais qu'il n'a pas d'appel de projets en cours ;

ATTENDU QUE pour la saison 2009 les travaux doivent débuter dès que possible ;

CA-08-09-166

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement au Club de motoneige Pingouin, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'un montant maximal de 30 000 \$, représentant 8 % des coûts admissibles, pour lui permettre d'effectuer les réparations d'infrastructures sur les sentiers 43, 13 et 63 et d'acheter une surfaceuse pour l'entretien de ces sentiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

e) **Gala des prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais – 2008 :**

ATTENDU QUE le projet proposé est en lien avec l'axe de Développement social et santé de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 qui vise à assurer la vitalité des collectivités, l'amélioration de la santé, le mieux être de la population par la participation active des citoyennes et citoyens à leur développement et à celui de leur communauté par la promotion de saines habitudes de vie et par l'accessibilité des services dans le respect de leurs droits fondamentaux ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec l'orientation stratégique visant à favoriser et promouvoir la contribution de tous les individus au sein des communautés locales et régionales ;

ATTENDU QU'en supportant le prix de l'initiative exceptionnelle de partenariat, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais actualise son mandat de concertation et de soutien avec les partenaires de l'Outaouais et octroie les moyens nécessaires à la tenue de l'évènement ;

ATTENDU QUE ce projet associera la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à une reconnaissance régionale d'un partenariat exceptionnel en santé et services sociaux en Outaouais ;

CA-08-09-167

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une subvention maximale de 5 000 \$, représentant 20 % des coûts admissibles, à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour la réalisation de son projet intitulé « Gala des prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais – 2008 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe éducation, recherche et science :

f) **Centre collégial de transfert de technologies – CCTT en pratiques sociales novatrices (PSN) :**

ATTENDU QUE le Cégep de l'Outaouais a déposé, en mars 2007, une demande de reconnaissance pour un *Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) en développement durable et en aménagement du territoire* dans le cadre d'un appel de propositions lancé le 19 décembre 2006 par le gouvernement du Québec et que cette demande a été refusée ;

ATTENDU QU'il y a actuellement 40 CCTT reconnus au Québec (mais aucun pour l'Outaouais) et que le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de mettre en place un total de 45 CCTT ;

ATTENDU QUE le gouvernement a lancé un nouvel appel de projets en juillet 2008 pour des Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT) en Pratiques sociales novatrices (PSN), dont la date de dépôt était le 14 novembre 2008, et qu'il compte retenir 3 nouveaux projets dans le cadre de cet appel de projets et retenir 2 autres projets dans le cadre d'un dernier appel de projets qui aura vraisemblablement lieu en 2009 ;

ATTENDU QUE le Cégep de l'Outaouais a mobilisé les partenaires régionaux concernés, que ceux-ci sont favorables à ce que le Cégep présente une nouvelle demande de reconnaissance d'un CCTT en Pratiques sociales novatrices, en autant que le projet soit plus étoffé et soit accompagné d'un plan d'affaires détaillé qui répondra aux exigences du programme et aux raisons principales du refus de la dernière demande (février 2007) ;

ATTENDU QUE l'obtention d'un CCTT en Outaouais permettra de mener des activités de recherche et de développement associées aux besoins des entreprises et des organismes concernés, permettant de soutenir leur croissance et leur innovation et ainsi, le développement de l'économie régionale ;

ATTENDU QUE l'Outaouais a historiquement démontré sa grande capacité d'innovation dans le domaine des Pratiques sociales novatrices, notamment par la mise sur pied du premier Carrefour jeunesse emploi, du premier CLSC et du premier Centre jeunesse au Québec, et que l'obtention d'un CCTT en Pratiques sociales novatrices favorisera le développement d'un pôle d'expertise reconnu et unique au Québec, ayant le potentiel d'un rayonnement national pour l'Outaouais et des retombées pour tout le Québec ;

ATTENDU QUE le présent projet reçoit l'appui financier de la direction régionale du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (programme PSPFI) et que le Cégep de l'Outaouais dégage une ressource pour accompagner le(s) consultant(es) ;

ATTENDU QUE le présent projet fait l'objet d'une recommandation de la commission régionale Éducation, recherche et science ;

CA-08-09-168

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement au Cégep de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une subvention maximale de 20 000 \$, représentant 33,33 % des coûts admissibles du projet, pour la réalisation du projet « Centre collégial de transfert des technologies (CCTT) en Pratiques sociales novatrices ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique agroalimentaire :

g) Journées agricoles Outaouais 2009 :

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire a été ciblé comme un secteur à fort potentiel pour la diversification de l'économie régionale dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet rejoint les objectifs que s'est fixée la région dans l'entente spécifique 2008-2011 portant sur le développement durable du secteur agroalimentaire, c'est-à-dire diversifier l'agriculture régionale et accroître le revenu à l'hectare des entreprises agricoles de la région en renforçant, notamment, l'efficacité technico-économique des entreprises agricoles, soutenir le développement de la transformation agroalimentaire et assurer le développement durable du secteur agroalimentaire ;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais veut développer et diversifier son économie en s'appuyant sur l'entrepreneuriat et l'innovation technologique ;

ATTENDU QUE lors de ces journées, les entrepreneurs présents auront l'opportunité de se familiariser avec les mesures à prendre pour permettre à leur entreprise d'atteindre son plein potentiel ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères du Fonds de développement régional - volet entente spécifique ;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gestion de l'entente spécifique lors de la réunion du 25 novembre 2008 ;

CA-08-09-169

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional – volet entente spécifique, d'un montant maximal de 3 000 \$ représentant 9,7 % des coûts totaux admissibles, à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) pour la réalisation du projet « *Journées agricoles Outaouais 2009* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat – CALQ :

Volet – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève :

h) Adoption des projets :

ATTENDU QUE le volet « Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève » de l'entente de partenariat a pour objectifs de :

- soutenir la réalisation de projets de création et de production artistiques et littéraires réalisés en collaboration avec des organismes artistiques professionnels ;
- soutenir les premières démarches de création et de diffusion d'artistes et d'écrivains de la relève dans un contexte professionnel ;
- soutenir des projets artistiques impliquant des initiatives de partenariat avec la communauté de l'Outaouais.

ATTENDU QUE l'ensemble des 16 dossiers d'artistes et d'écrivains reçus ont été acheminés aux membres du comité d'évaluation qui ont examiné chaque projet et complété une grille d'évaluation par dossier ;

ATTENDU QUE le jury était formé de trois (3) artistes professionnels de la région de l'Outaouais et d'un (1) membre représentant également la collectivité à titre de titulaire à l'Université du Québec en Outaouais et résidant de la région des Laurentides ayant une excellente connaissance des arts et des lettres de la région ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation recommande de soutenir 6 projets parmi les 16 demandes admissibles au volet « Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève » de l'Outaouais à l'inscription du 15 septembre 2008 ;

ATTENDU QUE les projets recommandés par les membres du comité d'évaluation sont bien structurés et couvrent une grande diversité de pratiques artistiques ;

Tableau résumé des projets retenus

Nom de l'artiste	Discipline	Description du projet	Montant accordé	Détails du montant accordé
Mélodie Coutou	Arts visuels	Réaliser un projet de création intitulé Jet sur le mégot, en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais et le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau.	10 000 \$	CRÉO (20 %) : 2 000 \$ TJO (30 %) : 3 000 \$
Jérôme Mercier	Arts visuels	Réaliser un récit de bande dessinée intitulée Ogarou, avec la collaboration du scénariste Yannick Beaupuis des Éditions Delcourt et en partenariat avec le Studio Premières Lignes.	8 500 \$	CRÉO (20 %) : 1 700 \$ TJO (30 %) : 2 550 \$
Isabelle Regout	Arts visuels	Créer une œuvre sur verre inversée adaptée à la vocation du Théâtre de l'Île et réalisée dans le cadre d'une résidence, en partenariat avec la ville de Gatineau et le Centre d'artistes voix visuelle.	8 500 \$	CRÉO (20 %) : 1 700 \$ TJO (30 %) : 2 550 \$
Sonia St-Michel	Danse	Créer un spectacle combinant la danse Odissi et le conte oral portant sur l'histoire de Chitrangada, en partenariat avec Dali Basu, Upasana the Spirit of dance, Cinéma Pazzo et le conteur Jacques Falquet.	6 000 \$	CRÉO (20 %) : 1 200 \$ TJO (30 %) : 1 800 \$
Patrice Servant	Musique	Réaliser un spectacle musical, visuel et	10 000 \$	CRÉO (20 %) : 2 000 \$

		théâtral intitulé STRUM impliquant 25 artistes et artisans issus de la région et le diffuser en partenariat avec la Maison de la culture de Gatineau et le Festival des Guitares du Monde en Abitibi-Témiscamingue.		TJO (30 %): 3 000 \$
Catherine Rousseau	Théâtre	Concevoir un spectacle théâtral à caractère patrimonial destiné au milieu scolaire et touristique, en partenariat avec la ville de Gatineau et la Société d'histoire de l'Outaouais.	7 000 \$	CRÉO (20 %) : 1 400 \$ TJO (30 %) : 2 100 \$
Totaux :			50 000 \$	CRÉO (20 %): 10 000 \$ TJO (30 %): 15 000 \$

CA-08-09-170

Monsieur Guy Morissette appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) volet « Action jeunesse structurante » - Entente de partenariat portant sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions pratiques des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais, volet « Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève » :

À Mélodie Coutou d'un montant maximal de 3 000 \$ afin de permettre la réalisation du projet : Jet sur le mégot.

À Jérôme Mercier d'un montant maximal de 2 550 \$ afin de permettre la réalisation du projet : Ogarou.

À Isabelle Regout d'un montant maximal de 2 550 \$ afin de permettre la réalisation du projet de création d'une œuvre sur verre inversée.

À Sonia St-Michel d'un montant maximal de 1 800 \$ afin de permettre la réalisation du projet de création d'un spectacle combinant la danse Odissi et le conte oral portant sur l'histoire de Chitrangada.

À Patrice Servant d'un montant maximal de 3 000 \$ afin de permettre la réalisation du projet : STRUM.

À Catherine Rousseau d'un montant maximal de 2 100 \$ afin de permettre la réalisation du projet de conception d'un spectacle théâtral à caractère patrimonial.

ET

Que le conseil d'administration de la la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional de développement (FDR) - Entente de partenariat portant sur l'accès à la culture, l'amélioration des conditions pratiques des artistes, des écrivains et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais, volet « Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève » :

À Mélodie Coutou d'un montant maximal de 2 000 \$ afin de permettre la réalisation du projet : Jet sur le mégot.

À Jérôme Mercier d'un montant maximal de 1 700 \$ afin de permettre la réalisation du projet : Ogarou.

À Isabelle Regout d'un montant maximal de 1 700 \$ afin de permettre la réalisation du projet de création d'une œuvre sur verre inversée.

À Sonia St-Michel d'un montant maximal de 1 200 \$ afin de permettre la réalisation du projet de création d'un spectacle combinant la danse Odissi et le conte oral portant sur l'histoire de Chitrangada.

À Patrice Servant d'un montant maximal de 2 000 \$ afin de permettre la réalisation du projet : STRUM.

À Catherine Rousseau d'un montant maximal de 1 400 \$ afin de permettre la réalisation du projet de conception d'un spectacle théâtral à caractère patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Volet – Soutien aux organismes artistiques professionnels :

i) Adoption des projets :

ATTENDU QUE l'entente de partenariat vise à :

- consolider des organismes artistiques professionnels qui ont un impact significatif pour le développement des arts et des lettres sur le territoire de l'Outaouais ;
- encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public aux œuvres artistiques et littéraires produites sur le territoire de l'Outaouais.

ATTENDU QUE dix-neuf (19) dossiers d'organismes artistiques professionnels ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en date du 15 septembre 2008 ;

ATTENDU QUE le jury, lors du premier exercice d'évaluation des projets déposés dans le cadre de l'entente a écarté trois dossiers jugés inadmissibles : un organisme faisait appel à des amateurs, la mission d'un organisme relevait des responsabilités de la SODEC et un autre du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation recommande de soutenir 6 projets parmi les 16 demandes admissibles au volet « Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels de l'Outaouais » ;

Tableau résumé des projets retenus

Nom de l'organisme	Discipline	Subvention accordée	CRÉO FDR-ES 59,1%	Description du projet
Studio coopératif premières lignes	Arts visuels	21 000 \$	12 411 \$	Réaliser un recueil de quatre nouvelles de l'auteur fantastique Claude Bolduc, adaptées en bandes dessinées et récits graphiques par quatre artistes et bédéistes de l'Outaouais.
L'association des auteurs et auteures de l'Outaouais	Littérature	14 000 \$	8 274 \$	Consolider et mettre en place une scène adaptée à la présentation de slam poésie pour la diffusion des œuvres des auteurs professionnels et de la relève de l'Outaouais.
Cercle des amis et amies de Norteño	Musique	25 000 \$	14 775 \$	Consolider les activités de l'organisme par la mise en place d'une stratégie promotionnelle impliquant notamment la participation à des événements tels Rideau et Contact Ontario.
Orchestre symphonique de Gatineau	Musique	20 000 \$	11 820 \$	Assurer la consolidation des activités d'une deuxième saison en 2008-2009, par la réalisation d'une série de cinq concerts à la salle Odyssee, en partenariat avec la Maison de la culture de Gatineau.
Gestes	Théâtre marionnettique et musical	16 000 \$	9 456 \$	Présenter la création <i>L'effet réel des polluants sur les animaux imaginaires</i> en résidence à la Basoche et consolider l'organisme par une diffusion auprès de différents milieux sur le territoire de l'Outaouais, En collaboration avec le MASC (Passerelle entre les artistes et l'éducation)
Le Groupe Dérives urbaines	Théâtre	12 500 \$	7387,50 \$	Consolider l'organisme en créant une nouvelle pièce intitulée <i>Guai dans les brumes</i> impliquant des jeunes artistes émergents à explorer et développer leur pratique théâtrale auprès du public.
TOTAL		108 500 \$	64 123 \$	

CA-08-09-171

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) - Entente de partenariat portant sur l'Accès à la culture, l'amélioration des conditions de pratiques des artistes, des écrivains de la relève et la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'Outaouais, volet « Soutien aux organismes artistiques professionnels » :

Au *Studio coopératif premières lignes*, d'une subvention maximale de 12 411 \$ représentant 59,1 % de la subvention totale accordée pour la réalisation d'un *Recueil de quatre nouvelles adaptées en bandes dessinées et récits graphiques*.

À l'*Association des auteurs et auteures de l'Outaouais*, d'une subvention maximale de 8 274 \$ représentant 59,1 % de la subvention totale accordée pour la consolidation et la mise en place d'une scène adaptée à la présentation de slam poésie.

Au *Cercle des amis et amies de Norteño*, d'une subvention maximale de 14 775 \$ représentant 59,1 % de la subvention totale accordée pour consolider les activités de l'organisme par la mise en place d'une stratégie promotionnelle.

À l'*Orchestre symphonique de Gatineau*, d'une subvention maximale de 11 820 \$ représentant 59,1 % de la subvention totale accordée pour assurer la consolidation des activités d'une deuxième saison en 2008-2009.

À *Gestes*, d'une subvention maximale de 9 456 \$ représentant 59,1 % de la subvention totale accordée pour présenter la création de la pièce *L'effet réel des polluants sur les animaux imaginaires* et consolider l'organisme par la diffusion auprès de différents milieux sur le territoire de l'Outaouais.

À *Le Groupe Dérives urbaines*, d'une subvention maximale de 7 387,50 \$ représentant 59,1 % de la subvention totale accordée pour consolider l'organisme par la création une nouvelle pièce intitulée *Guai dans les brumes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.- ENTENTE SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN OUTAOUAIS

a) Femmes et politique municipale : Élection 2009, je suis candidate ! :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa Planification stratégique régionale 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement ;

ATTENDU QUE la CRÉO a inclus, dans son Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009, une action régionale pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2006 et pour une durée de 3 ans, une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur la Représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives (volet 1) ;

ATTENDU QUE le volet 1 comprend des actions en vue d'appuyer des actions visant la participation des femmes à la vie démocratique, les sensibiliser et les soutenir dans le cadre de la campagne électorale municipale prévue en novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a reçu, en octobre 2008, un financement de 45 000 \$ du bureau du ministre responsable de la région de l'Outaouais, pour travailler à la mise en place d'une démarche régionale afin d'augmenter la participation et l'élection des femmes dans les municipalités de la région ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) prévoit dans son plan d'action des objectifs sur la participation citoyenne visant à augmenter le nombre de jeunes élus (femmes et hommes) et que la TJO sera associé au projet ;

ATTENDU QUE l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) met en place un projet « *AGIR toujours en action pour plus d'inclusion et de participation* », financé par le programme « À égalité pour décider » du Secrétariat à la Condition féminine du Québec dont un des objectifs prévoit d'approcher et d'encourager les femmes dans les différentes municipalités et territoires à se présenter aux élections municipales afin d'augmenter le nombre de femmes élues (conseillères et maires) ;

ATTENDU QUE AGIR possède déjà une expertise, relativement à la représentation des femmes dans les instances décisionnelles et les élections municipales 2005 ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Table jeunesse Outaouais participeront au comité d'orientation du projet ;

CA-08-09-172

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre des fonds octroyés par le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Benoît Pelletier, d'une subvention maximale de 45 000 \$, représentant 49 % du coût total du projet, à L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) pour la réalisation du projet : « Femmes et politique municipale : *Élection 2009, je suis candidate !* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Enquête préliminaire Violence conjugale :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa Planification stratégique régionale 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement ;

ATTENDU QUE la CRÉO a inclus, dans son Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009, une action régionale pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2006 et pour une durée de 3 ans, une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur la violence faite aux femmes (volet 2) ;

ATTENDU QUE le volet 2 comprend des actions en vue de réaliser une enquête préliminaire sur la violence conjugale dans la région de l'Outaouais en vue de trouver des solutions communes à la problématique ;

ATTENDU QUE L'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'ORÉGAND et le Cégep de l'Outaouais ont en leur sein des professionnels de recherche et ont développé une expertise régionale sur la question de la violence conjugale ;

ATTENDU QUE l'enquête préliminaire doit contribuer dès janvier 2009 afin d'impliquer les étudiants-es de l'UQO mais qu'il faut préciser davantage le devis de recherche proposé (budget détaillé et partage des responsabilités entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais) ;

ATTENDU l'importance de prendre une décision maintenant afin de ne pas retarder la réalisation de l'étude et ce, même si le montage financier du projet ne soit pas complété ;

CA-08-09-173

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais (volet 2), d'une subvention maximale de 31 735 \$, représentant 39 % du coût total du projet, représentant 21 647 \$ à l'Université du Québec en Outaouais et 10 268 \$ au Cégep de l'Outaouais pour la réalisation du projet de l'« *Enquête préliminaire Violence conjugale* » et d'autoriser la direction générale à finaliser le montage financier avec les partenaires du projet et d'approuver le financement le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.- **PROJETS – PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPRMVF) :**

a) **Projets à être associés au 2^e champ d'activités (Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique) pour l'exercice 2008-2009 :**

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO a adopté les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2008-2009. Ce faisant, la CRÉO :

- A indiqué qu'elle entend favoriser les projets qui démontrent un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* ;
- A convenu d'une enveloppe budgétaire de 75 000 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre du 2^e champ d'activités « *Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique* ».

ATTENDU QUE le 6 novembre 2008, à l'égard des activités d'éducation et de transfert technologique à être réalisées en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009, les partenaires associés aux deux (2) dernières éditions des « *Journées portes ouvertes sur la forêt en Outaouais* » ont convenu :

- Que la formule utilisée lors des deux dernières années (i.e. une variété d'activités qui ont eu lieu au Parc du Lac Beauchamp à Gatineau) ne pourra pas être retenue au printemps 2009 ;
- Qu'il y a lieu d'apporter un appui financier à des projets qui seront présentés par des partenaires de la région, lesquels partenaires en assureront la coordination et la réalisation ;
- Qu'il y a lieu, pour les partenaires de la CRRNTO, de poursuivre leur réflexion à l'égard des orientations, des objectifs et des stratégies (actions) régionales en matière d'éducation, de transfert technologique et de communication ;
- Qu'il y a lieu, pour les partenaires de la CRRNTO d'explorer la possibilité de mettre en place un organisme dont le mandat sera de voir à la coordination et à la réalisation des activités régionales en matière d'éducation, de transfert technologique et de communication.

ATTENDU QUE déjà, des partenaires de la région ont indiqué leur intérêt à assurer la coordination et la réalisation d'activités d'éducation et de transfert technologique d'ici le mois de décembre 2009, notamment :

- Pour la clientèle « grand public et famille » :
 - L'activité « *Mon arbre à moi* » qui se déroulera au mois de mai 2009 (principaux partenaires : MRNF, MRCs, ville de Gatineau) ;
 - L'activité « *La fête de la pêche* » qui se déroulera au mois de juin 2009 (principaux partenaires : MRNF, FQF) ;

- Pour la clientèle « étudiants » : une programmation d'activités visant la valorisation des métiers et des professions liés aux ressources naturelles (principaux partenaires : Emploi Québec, industriels forestiers) ;
- Pour la clientèle « propriétaires de boisés » : visites de sites de démonstration visant à les sensibiliser à l'égard des bonnes pratiques sylvicoles (principaux partenaires : AFPO, MRCs, industriels forestiers) ;
- Pour la clientèle « élus municipaux » : visites de sites de démonstration visant à les sensibiliser à l'égard des bonnes pratiques sylvicoles et de leurs retombées à l'échelle locale et régionale (principaux partenaires : AFPO, industriels forestiers).

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO, pour l'exercice financier 2008-2009, d'utiliser l'enveloppe budgétaire réservée au 2^e champ d'activités du PPRMVF (75 000 \$) pour apporter un appui financier :

- À des projets qui seront proposés par des partenaires de la région et ce, à titre d'organisme responsable (coordination, réalisation) ;
- À des projets qui cadrent avec le 2^e champ d'activités du PPRMVF, i.e. la réalisation d'activités d'éducation et de transfert technologique ;
- À des projets qui montrent un réel alignement avec les activités de la CRRNTO.

ATTENDU QU' à cette même réunion de la CRRNTO, les commissaires présents ont également convenu de poursuivre la réflexion à l'égard des orientations, des objectifs et des stratégies régionales en matière d'éducation, de transfert technologique et de communication en plus d'explorer la possibilité de doter la région d'un organisme responsable de voir au déploiement de ces stratégies. Ils conviennent que cette réflexion devra aboutir sur un plan d'action régional, lequel plan devra être déposé au conseil d'administration de la CRÉO pour adoption d'ici juin 2009 ;

CA-08-09-174

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais utilise l'enveloppe budgétaire (75 000 \$) réservée au 2^e champ d'activités du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* pour apporter un appui financier :

- À des projets qui seront proposés par des partenaires de la région et ce, à titre d'organisme responsable (coordination, réalisation) ;
- À des projets qui cadrent avec le 2^e champ d'activités du PPRMVF, i.e. la réalisation d'activités d'éducation et de transfert technologique ;
- À des projets qui montrent un réel alignement avec les activités de la CRRNTO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Libération budgétaire de l'enveloppe visant la réalisation des mandats d'expertises à l'égard des recommandations inscrites dans l'avis régional sur le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain » :**

ATTENDU QUE le 16 juin 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté une résolution visant à autoriser, pour l'exercice financier 2008-2009, l'utilisation d'un montant maximal de 100 000 \$ à partir de l'enveloppe budgétaire du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* et ce, pour permettre la réalisation des mandats d'expertises visant à vérifier si les modalités et les mécanismes proposés par les deux modèles de gestion, « *l'entreprise locale de gestion* » et « *le mandataire de gestion* », sont en mesure d'être performants sur le plan de la bonne gouvernance, du développement durable et de la création de richesse ;

ATTENDU QUE l'adoption de cette résolution a été faite dans la foulée de l'avis régional sur le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* », lequel a été adopté par le conseil d'administration de la CRÉO à sa séance du 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE le 19 juin 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé le document de travail intitulé « *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* », lequel document apporte des précisions sur les moyens de mettre en œuvre les orientations qui ont été présentées dans le précédent Livre vert en vue de donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier ;

ATTENDU QU'à l'automne 2008, l'*Assemblée Nationale du Québec*, par la voie de sa *Commission de l'économie et du travail*, a procédé à des consultations particulières et auditions publiques portant sur ce document de travail, et qu'à cet effet, la CRÉO a été invité à faire part de ses commentaires ;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2008, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté un avis régional à l'égard du document de travail « *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* » ;

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* a conclu qu'avec l'adoption de ce dernier avis régional, la réalisation des mandats d'expertises à l'égard de certaines recommandations inscrites dans l'avis régional sur le Livre vert n'était plus nécessaire ;

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, les commissaires présents à la réunion de la *CRRNTO* ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de libérer l'enveloppe budgétaire de 100 000 \$ qui avait été réservée pour la réalisation de ces mandats d'expertises ;

CA-08-09-175

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise la libération de l'enveloppe budgétaire de 100 000 \$ qu'elle avait autorisé, pour l'exercice financier 2008-2009, afin de permettre la réalisation des mandats d'expertises à l'égard de certaines recommandations inscrites à l'avis régional sur le Livre vert « *La forêt, pour construire le Québec de demain* ». Bien entendu, l'enveloppe ainsi libérée pourra être utilisée pour apporter un appui financier à d'autres projets qui seront présentés dans le cadre du 3^e champ d'activités du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Aménagement équiennne des érablières en Outaouais :**

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 18 juin 2007, la CRÉO s'est dotée d'un plan d'action à l'égard du récent calcul de la possibilité forestière pour le territoire public en Outaouais ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO précisait les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2008-2009. Ce faisant, la CRÉO indiquait qu'elle entendait favoriser les projets qui démontraient un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* ;

ATTENDU QUE dans la foulée du plan d'action sur la possibilité forestière, la CRRNTO a mandaté, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* » ;

ATTENDU QUE le 5 novembre 2008, ce comité régional d'experts forestiers a convenu de prioriser une nouvelle vague de projets jugés prioritaires pour la région, lesquels projets sont les suivants :

- I. *Aménagement équiennne des érablières en Outaouais ;*
- II. *Préciser les modes d'aménagement et les interventions sylvicoles pouvant être associés à la stratégie d'aménagement intensif des forêts de la région de l'Outaouais ;*
- III. *Cartographie, caractérisation et stratégies d'aménagement des strates « coupes partielles ».*

ATTENDU QUE la réalisation de chacun de ces projets jugés prioritaires peut s'inscrire dans le PPRMVF ;

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, il a été convenu par tous les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir, à titre de projet jugé prioritaire pour la région :

1. Aménagement équiennne des érablières en Outaouais.

Aussi, les commissaires ont invité les membres du comité régional d'experts forestiers à compléter certaines informations à l'égard des deux autres projets proposés. Ces projets pourront alors faire l'objet d'une recommandation à la prochaine réunion de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le projet « *Aménagement équiennne des érablières en Outaouais* » s'inscrit tout à fait dans l'esprit de deux orientations qui sont importantes pour la région de l'Outaouais :

- *Le leadership de la région en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus durs et de pins au Québec ;*
- *La sylviculture intensive des forêts de l'Outaouais.*

CA-08-09-176

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, à l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, d'un montant maximum de 64 800 \$ pour la réalisation du projet intitulé : *Aménagement équiennne des érablières en Outaouais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Sites de sylviculture et de bonnes pratiques forestières en Outaouais :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a ratifié, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO a adopté les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2008-2009. Ce faisant, la CRÉO :

- A indiqué qu'elle entend favoriser les projets qui démontrent un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* ;
- A convenu d'une enveloppe budgétaire de 75 000 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre du 2^e champ d'activités « *Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique* ».

ATTENDU QUE le 6 novembre 2008, à l'égard des activités d'éducation et de transfert technologique à être réalisées en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009, les partenaires associés aux deux (2) dernières éditions des « *Journées portes ouvertes sur la forêt en Outaouais* » ont notamment convenu :

- Que la formule utilisée lors des deux dernières années (i.e. une variété d'activités qui ont eu lieu au Parc du Lac Beauchamp à Gatineau) ne pourra pas être retenue au printemps 2009 ;
- Qu'il y a lieu d'apporter un appui financier à des projets qui seront présentés par des partenaires de la région, lesquels partenaires en assureront la coordination et la réalisation.

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, les commissaires présents à une réunion de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO, pour l'exercice financier 2008-2009, d'utiliser l'enveloppe budgétaire réservée au 2^e champ d'activités du PPRMVF (75 000 \$) pour apporter un appui financier :

- À des projets qui seront proposés par des partenaires de la région et ce, à titre d'organisme responsable (coordination, réalisation) ;
- À des projets qui cadrent avec le 2^e champ d'activités du PPRMVF, i.e. la réalisation d'activités d'éducation et de transfert technologique ;
- À des projets qui montrent un réel alignement avec les activités de la CRRNTO.

ATTENDU QUE le projet « *Sites de sylviculture et de bonnes pratiques forestières en Outaouais* » cadre avec les orientations et les critères retenus par la CRÉO pour l'utilisation de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 associée au 2^e champ d'activités du PPRMVF ;

CA-08-09-177

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises*, dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*, d'un montant maximum de 16 000 \$ pour la réalisation du projet intitulé : *Sites de sylviculture et de bonnes pratiques forestières en Outaouais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.- PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

Actions jeunesse structurantes :

a) Bouffée d'oxygène jeunesse Vallée-de-la-Gatineau BO₂ :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié la persévérance scolaire comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions jeunesse structurantes (AJS) dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE ce projet répond à plusieurs enjeux de la planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais notamment : promouvoir l'éducation et faire de la réussite éducative des jeunes une priorité collective régionale ;

ATTENDU QUE le projet s'est développé dans Gatineau, Papineau et Pontiac et est en développement dans les Collines-de-l'Outaouais ;

CA-08-09-178

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – volet Actions jeunesse structurantes (AJS), d'un montant maximum de 25 000 \$ réparti sur deux ans (12 500 \$ en 2008-2009 et 12 500 \$ en 2009-2010) au Comité loisirs culturel Blue Sea pour la réalisation de l'AJS « Bouffée d'oxygène jeunesse Vallée-de-la-Gatineau BO₂ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Plan d'action en participation citoyenne :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a pour mission de favoriser l'implication citoyenne des jeunes de 12 à 35 ans dans le développement local et régional de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la participation citoyenne est une des priorités de la TJO pour l'élaboration d'Actions jeunesse structurantes (AJS) ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais élabore déjà plusieurs projets en participation citoyenne ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais désire consolider ses projets dans un plan d'action en participation citoyenne et souhaite impliquer d'autres partenaires régionaux ;

CA-08-09-179

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise La Table jeunesse Outaouais, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), de réserver un montant de 71 500 \$. Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante: 26 500 \$ pour l'année 2009 et 45 000 \$ pour l'année 2010 pour permettre la réalisation de l'AJS 09-01 : « *Plan d'action en participation citoyenne* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Luce Bernier, 1^{re} vice-présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec demande la parole. Elle mentionne aux membres que concernant l'étude d'impacts de la concurrence du gouvernement fédéral sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre des administrations publiques provinciale et municipale de la région de l'Outaouais, l'intérêt du syndicat à travailler avec la CRÉO et la CARO.

Monsieur Jean Hébert, directeur général l'informe que l'étude est un document de réflexion, qu'un comité de travail sera mis en place pour élaborer un plan d'action.

Enfin, Monsieur Marc Carrière, élu député de Chapleau désire remercier l'appui du conseil d'administration, de la permanence et des partenaires au cours de ses années à la présidence de la CRÉO et qu'il va continuer à travailler avec la CRÉO en tant que député.

20.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-08-09-180

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose la levée de l'assemblée à 12h04 et la présidente, Madame Paulette souhaite un joyeux temps des fêtes à toutes les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ